

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2014-190R

R-3890-2014

7 novembre 2014

PRÉSENT :

Bernard Houle
Régisseur

Hydro-Québec
Demanderesse

Rectification de la décision D-2014-190

Décision concernant la demande du Transporteur relative à l'ajout d'un compensateur statique au poste du Bout-de-l'Île

1. INTRODUCTION

[1] La Régie de l'énergie (la Régie) rectifie sa décision D-2014-190 du 6 novembre 2014 (la Décision) pour y corriger une erreur d'écriture, conformément à l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'Énergie*¹.

2. RECTIFICATION

[2] Une erreur d'écriture s'est glissée au paragraphe 38 de la Décision.

[3] Le titre du tableau 1 qui se lit comme suit :

Tableau 1

Comparaison économique des solutions (en milliers de dollars actualisés 2011)

est remplacé par :

Tableau 1

Comparaison économique des solutions (M\$ actualisés 2011).

[4] Le tableau et toutes les données qu'il contient restent inchangés.

[5] **Pour ce motif,**

La Régie de l'énergie :

RECTIFIE le titre du tableau 1 du paragraphe 38 de sa décision D-2014-190.

Bernard Houle

Régisseur

¹ RLRQ, c. R-6.01.